

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 avril 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### AFFAIRES COURANTES

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DURÉE DE LA SÉANCE DU JEUDI 30  
AVRIL 1970

[Traduction]

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, les députés auront remarqué une motion inscrite en mon nom à la page vii du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Certaines discussions ont eu lieu avec les représentants des partis à ce sujet et il a été convenu que cela aiderait à la préparation des travaux de jeudi si la Chambre acceptait la motion maintenant. Les députés consentent-ils à ce que la motion soit présentée sur-le-champ et, si elle est adoptée, à ce qu'elle soit transformée en ordre de la Chambre?

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, c'est une des rares motions inscrites au nom de l'honorable représentant que nous pouvons accepter.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Croyez-le ou non, monsieur l'Orateur, nous y consentons à l'unanimité.

**L'hon. M. Macdonald propose:**

Que le jeudi 30 avril 1970, immédiatement après avoir terminé la période des questions orales, la Chambre s'ajourne jusqu'à onze heures du matin le vendredi 1<sup>er</sup> mai 1970.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée).

### QUESTIONS ORALES

#### LES POSTES

LA POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE NATIONALE  
DES FACTEURS ET AUTRES POSTIERS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes suppléant. Ai-je raison de penser que c'est le président du Conseil du Trésor?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui.

**L'hon. M. Stanfield:** Étant donné que le ministère des Postes ne semble pas avoir réussi à s'entendre—c'est du moins ce qu'on dit—tant avec les facteurs qu'avec les autres postiers sur le nouveau contrat qui doit remplacer celui qui expire le 30 septembre, le ministre exposerait-il brièvement à la Chambre les mesures positives qu'il prend pour éviter un grève nationale des Postes, que l'on dit imminente? Je pose la question à cause de la vive inquiétude que le fonctionnement du ministère des Postes a inspirée et qu'il suscite toujours.

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, je partage les préoccupations du chef de l'opposition au sujet des négociations difficiles qui se poursuivent avec le conseil des unions des employés des Postes. Il sait probablement que le stade des négociations directes est dépassé et qu'un conseil de conciliation est en place et tâche de trouver une solution au conflit. Le conseil de conciliation est déjà à l'œuvre et devrait faire rapport prochainement. Il serait peu sage de commenter la situation avant la présentation de ce rapport.

**L'hon. M. Stanfield:** On dit aussi que le ministre des Postes a refusé de renouveler les conditions de travail que prévoyait la dernière convention. Est-il vrai que le ministre des Postes ou ses fonctionnaires supérieurs refusent aux travailleurs des Postes le maintien des conditions de travail que leur garantissait la dernière convention?

**L'hon. M. Drury:** Comme je l'ai dit, les deux parties exposent présentement leurs vues au conseil de conciliation et il serait peut-être dommageable d'analyser publiquement les prises de position respectives des parties devant le conseil.

**L'hon. M. Stanfield:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A mon avis, l'époque est révolue où l'on ne pouvait donner à la nation que des assurances mielleuses sur ce que l'avenir réserve aux Postes, et je demande au ministre s'il peut nous garantir qu'on ne traitera pas cette affaire de la même façon qu'avant, ce qui a causé une grève désastreuse en 1968 et un imbroglio postal à Montréal, privant encore les Mont-